



SDEC ENERGIE

DECISION DE LA PRESIDENTE N° 2026-DEC-42

Objet : Partenariat avec l'Université de Caen pour l'accueil de groupes d'étudiants à la Maison de l'énergie

LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 18 mai 2026 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Sensibilisation, services aux usagers et précarité énergétique », réunie le 11 septembre 2026,

CONSIDERANT que l'Université de Caen Normandie met en place à la rentrée 2026 le module TEDS (Transition Écologique pour un Développement Soutenable), déployé à l'échelle nationale par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace, ce module comprenant 20 heures de cours théoriques ainsi que 10 heures d'activités choisies « à la carte »,

CONSIDERANT que l'Université de Caen Normandie souhaite dans ce cadre proposer à ses étudiants la visite de l'Escape Game Mission Énergie du SDEC ÉNERGIE,

CONSIDERANT que la présente convention, conclue à titre gracieux pour l'année universitaire 2026-2027 à titre expérimental, a pour objet de définir les modalités pratiques d'accueil de ces étudiants au sein des locaux de la Maison de l'Énergie,

Aux termes de cette convention, le SDEC ÉNERGIE s'engage à animer environ 20 séances de 2 heures selon un planning annuel, représentant un potentiel maximum de 400 participants.

L'Université de Caen Normandie s'engage, pour sa part, à gérer l'intégralité des inscriptions des étudiants.

La convention est conclue sans contrepartie financière pour l'une ou l'autre des parties pour une durée d'un an.

DECIDE

- Article 1 : de valider la convention de partenariat annexée à la présente décision, avec l'Université de Caen Normandie, organisant l'accueil de groupes d'étudiants du module TEDS pour des visites de l'Escape Game Mission Énergie du SDEC ENERGIE,
- Article 2 : de signer ladite convention, conclue à titre gracieux pour l'année universitaire 2026-2027,
- Article 3 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 22 SEP. 2026



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire : 22 SEP. 2026

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : 22 SEP. 2026
- Et transmise en Préfecture de Caen le : 22 SEP. 2026

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

Accueil d'étudiants dans le cadre du module TEDS Escape Game Mission Énergie

Entre les soussignés :

Le **SDEC ÉNERGIE** (Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados), dont la Maison de l'Énergie assure l'animation de l'Escape Game Mission Énergie, représenté par sa Présidente Catherine GOURNEY-LECONTE, conformément aux dispositions de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 18 mai 2026 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

ci-après désigné « le SDEC ÉNERGIE »,

et l'**Université de Caen Normandie**, représentée par son Président, Lamri ADOULI, dans le cadre du module TEDS (Transition Écologique pour un Développement Soutenable),

ci-après désignée « l'Université »,

Préambule

Le module TEDS, déployé à l'échelle nationale par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace, s'adresse aux étudiants de premier cycle. A l'université de Caen Normandie, il comprend 20 heures de cours théorique ainsi que 10 heures d'activités choisies « à la carte ». Dans ce cadre, l'Université de Caen Normandie souhaite proposer à ses étudiants la visite de l'Escape Game Mission Énergie, animé par la Maison de l'Énergie du SDEC ÉNERGIE.

Sur les 5 700 étudiants de l'Université concernés par ce cours, environ 2 000 sont susceptibles de participer à l'Escape Game Mission Énergie TEDS. La présente convention a pour objet de définir les modalités pratiques d'accueil de ces étudiants, dans le cadre d'une première phase de test sur l'année universitaire 2026-2027 dont les résultats seront évalués en vue d'une éventuelle pérennisation.

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet d'organiser l'accueil, par la Maison de l'Énergie, de groupes d'étudiants de l'Université de Caen Normandie inscrits au module TEDS, pour des visites de l'Escape Game Mission Énergie.

Article 2 – Engagements de l'Université

- Assurer l'intégralité de la phase d'inscription des étudiants aux créneaux de visite proposés par le SDEC ÉNERGIE.
- Constituer des groupes de 9 (minimum) à 20 (maximum) étudiants par créneau.
- Confirmer, avant le 10 octobre, la liste des étudiants engagés pour chacun des créneaux d'animation 2026 et avant le 1er décembre pour chacun des créneaux d'animation 2027.
- Mettre à disposition un QR code que chaque étudiant flashera en sortie de visite afin de valider sa participation, en substitution d'une liste d'émargement papier.
- Désigner un interlocuteur référent pour le suivi opérationnel du dispositif (Mathilde Courseaux, Chargée de projet Alumni / POME).

Article 3 – Engagements du SDEC ÉNERGIE

- Animer environ 20 animations d'une durée de 2 heures programmées selon un planning annuel, ce qui représente un potentiel maximum de 400 participants.
- Donner accès à l'Escape Game Mission Énergie au sein des locaux du SDEC ÉNERGIE situés Esplanade Brillaud de Laujardière à Caen, et mettre à disposition le personnel nécessaire aux animations.
- Proposer des créneaux répartis sur des jours variés de la semaine, en matinée et en après-midi, ainsi que, dans la mesure du possible, quelques créneaux en horaires décalés (16h–18h).
- Communiquer à l'Université, courant juillet 2026, une proposition de planning pour l'année universitaire à venir.

Article 4 – Dispositions financières

La présente convention est conclue à titre gracieux. L'accueil des étudiants dans le cadre de l'Escape Game Mission Énergie, ainsi que l'ensemble des prestations décrites aux articles 2 et 3, sont réalisés sans contrepartie financière pour l'une ou l'autre des parties. Aucune facturation ni aucun échange financier ne sera effectué au titre de la présente convention.

Article 5 – Durée et évaluation

La présente convention est conclue pour l'année universitaire 2026-2027, à titre expérimental. Le fonctionnement du dispositif ainsi que sa pertinence feront l'objet d'une évaluation conjointe en fin d'année, en vue d'une éventuelle reconduction ou pérennisation.

Article 6 – Modification et résiliation

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties. Chaque partie pourra mettre fin à la présente convention en respectant un délai de prévenance d'un mois, notifié par écrit à l'autre partie.

Article 7 — Contacts référents

SDEC ÉNERGIE

Gilles Marin, Coordinateur de la Maison de l'Énergie

Université de Caen Normandie

Mathilde Courseaux, Chargée de projet Alumni / POME

David Boilley, VP délégué en charge des transitions

Fait à Caen, le..... , en deux exemplaires originaux.

Pour le SDEC ÉNERGIE,

La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Pour l'Université de Caen Normandie,

Le Président,

Lamri ADOUI